

Courrier de Ouest France 16/02/2011

« Des délais excessifs » aux prud'hommes selon la CGT et le Syndicat des avocats

Le Syndicat des avocats de France (SAF) et la CGT ont dénoncé hier les « *délais excessifs* » au Conseil de prud'hommes. Des retards liés à leurs yeux à la suppression de 63 Conseils de prud'hommes en France depuis trois ans, dont celui de Cholet. Lors de sa fusion avec le Conseil de prud'hommes d'Angers, une trentaine de conseillers ont disparu. Résultat, les affaires tardent à se régler. « *La situation s'aggrave* », observe M^e Alain Guyon, avocat et président de la section d'Angers du SAF.

Il faut compter onze mois d'attente en moyenne à Angers (et même quinze mois en section industrie) entre la conciliation et l'audience de jugement. « *C'est quatre à cinq mois de trop* », estime Michel Boursin, conseiller prud'homal CGT. Si les conseillers prud'homaux ne sont pas d'accord et qu'il est nécessaire de faire appel au juge départiteur, le départage

nécessite sept à huit mois, au lieu de deux ou trois auparavant.

« Un coût humain »

Au greffe du Conseil de prud'hommes d'Angers, il devrait y avoir huit équivalents temps plein. « *Ils sont budgétés mais seulement 6,5 postes sont attribués* », assure Christine Fourage, conseillère prud'homale CGT. L'animatrice du collectif DLAJ (droits, liberté et action juridique) relève que, parallèlement, « *il y a beaucoup plus de contentieux depuis la crise* ». Au-delà du coût financier, ces délais d'attente représentent aussi « *un coût humain et psychologique pour le salarié* ».

Selon M^e Guyon, les délais sont encore plus « *déraisonnables* » devant le tribunal des affaires de sécurité sociale. « *Il faut deux ans entre la saisine de la juridiction et le jugement* ».

Ph. R.

Ouest France 17/02/2011

Des conseillers prud'homaux donnent l'alerte

Délais trop longs, manque de moyens, la justice prud'homale connaît une situation de plus en plus difficile. Conseillers et avocats tirent la sonnette d'alarme.

Repères

Date anniversaire

Cela fait trois ans que 63 conseils de prud'hommes ont été supprimés en France, dont celui de Cholet. « *Nous avons retenu cette date symbolique pour attirer l'attention*, explique Alain Guyon, avocat au barreau d'Angers, président de la section du syndicat des avocats de France. Aujourd'hui, 74 personnes ont saisi la justice, à Paris, pour des délais déraisonnables. » Certains justiciables attendent plusieurs années...

Délais excessifs

La juridiction angevine n'en est, heureusement, pas encore là. Mais les délais sont déjà excessifs. « *Il s'écoule, en moyenne, onze mois entre l'audience de conciliation et l'audience de jugement, après les plaidoiries. C'est cinq mois de trop. Et ne parlons pas de la section industrie où c'est le double !* », témoignent ces trois conseillers prud'homaux CGT.

Manque de moyens

Le conseil de prud'hommes de Cholet supprimé, tout a été regroupé à Angers. Au grand dam des Choletais qui doivent faire la route. « *C'est forcément un frein. Certains ne se déplacent plus !* »

Les moyens n'ont pas suivi avec



Alain Guyon, avocat au barreau d'Angers ; Lionnel Bourigault, Christine Fourage et Michel Boursin, conseillers prud'homaux CGT.

une trentaine de conseillers prud'homaux en moins. Même chose pour les services de greffe. « *Les postes sont créés et budgétés mais il n'y a pas les personnes en face...* » A cela s'ajoutent des locaux exigus, un manque de documentation juridique, deux ordinateurs « antiques », des temps de préparation diminués.

Davantage de contentieux

Avec l'arrivée de Cholet et la crise, les dossiers sont passés de 900 à 1 300 à Angers. « *Nous avons beaucoup plus de contentieux* », confirment les conseillers. Ils portent sur le licenciement, le paiement des heures supplémentaires, le contrat de travail, le CDD abusif, le salaire en dessous

de la grille conventionnelle, etc. « *Les affaires sont de plus en plus techniques et difficiles. Il y a tellement d'attente de la part des salariés.* »

Coût psychologique

Les conseillers prud'homaux dénoncent, au final, un coût psychologique pour les salariés. « *Pour le justiciable, les délais sont toujours trop longs lorsqu'il a besoin d'un complément de salaire, qu'il doit payer un crédit ou un loyer. Parfois, la survie d'une famille est en cause...* » Ils réclament davantage de moyens pour cette justice « *qui redonne de la dignité aux salariés* ».

Jean-Michel HANSEN.